

De quoi s'agit-il ?

Les mycotoxines T2 et HT2 font partie du groupe des trichothécènes, produites principalement par des moisissures du type *Fusarium*. Celles-ci se développent sur les céréales au champ, surtout quand il fait humide et relativement froid pendant la floraison. Selon leurs fonctionnalités, cette famille de mycotoxines est divisée en quatre classes : A, B, C, D. En raison d'un C-H en position 7 et d'un groupement autre qu'un carbonyle (isovalérate dans le cas de T-2 et HT-2) en position 8, T2/HT2 appartiennent aux trichothécènes de la classe A.

Présence et fréquence

Les connaissances au sujet de ces mycotoxines sont encore lacunaires. Le champignon responsable, *Fusarium langsethiae*, découvert il y a quelques années, n'entraîne pas forcément de symptôme sur céréales. L'avoine est l'espèce la plus sensible. L'orge, principalement les variétés de printemps, et le blé sont également touchés.

Outils de gestion existants

Plusieurs types d'outils existent, selon qu'il s'agit d'aide à l'analyse du risque, de prévention et de maîtrise du risque ou d'autocontrôle.

Analyse du risque

- Enquêtes parcellaires
- Plans de surveillance

Prévention et maîtrise du risque

- Bonnes pratiques (GBPH)

Réglementation

Des normes officielles n'ont toujours pas été fixées pour les teneurs en T-2 et HT-2 dans les aliments. Cependant, la recommandation 2013/165 sur les toxines T-2 et HT-2 a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 avril 2013.

Le texte incite également, en cas de dépassements répétés de ces niveaux indicatifs, d'enquêter sur les facteurs conduisant à la présence de toxines T-2 et HT-2.

Niveaux indicatifs pour les céréales et les produits à base de céréales⁽¹⁾ :

	Niveaux indicatifs pour somme des toxines T2+HT2 (µg/kg)
Céréales brutes	
Orge et maïs	200
Avoine (non décortiquée)	1000
Blé, seigle et autres céréales	100

Céréales pour consommation humaine directe⁽¹⁾	
Avoine	200
Maïs	100
Autres céréales	50
Produits céréaliers destinés à la consommation humaine	
Avoine : sons, flocons	200
Sons de céréales (excepté ceux d'avoine), produits de mouture d'avoine (excepté les sons et les flocons), produits de mouture de maïs	100
Produits de mouture des autres céréales	50
Céréales pour petit-déjeuner, y compris les flocons	75
Pain, pâtisseries, biscuits, snacks, pâtes	25
Produits céréaliers pour nourrissons et jeunes enfants	15
Produits céréaliers et aliments composés destinés à la consommation animale⁽²⁾	
Produits de mouture d'avoine	1000
Autres produits céréaliers	500
Aliments composés, exceptés pour les chats ⁽³⁾	250

(1) à l'exception du riz et des produits à base de riz

(2) les niveaux indicatifs se rapportent à une humidité de 12 %

(3) Les données collectées à ce jour ne permettent pas de définir de valeur indicative pour les chats mais celle-ci sera inférieure à 250µg/kg.